

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Papeete, le 7 août 2017

COMMUNIQUÉ De René BIDAL HAUT-COMMISSAIRE

Réaction aux propos tenus par le président de l'assemblée de la Polynésie française à l'antenne de « Radio1 », le vendredi 4 août 2017

Vous êtes nombreux à solliciter ma réaction aux propos du président de l'assemblée de la Polynésie française, le 4 août sur « Radio 1 ». En effet, dans une critique explicite, l' élu a choisi l'espace médiatique pour dire « *l'inquiétude* » qui serait la sienne depuis le discours que j'ai prononcé à l'ouverture du congrès des maires.

Les procès d'intention sont souvent vécus comme injustes, heureusement qu'ils s'embrument très vite quand on les confronte à la bonne foi. J'aurais pu faire fi de cette mise en cause, mais j'ai décidé de ne pas laisser cette attaque sans réponse, car c'est dans le quiproquo que prospère l'esprit de polémique dans lequel ne doit jamais verser le représentant de l'État.

C'est donc sur le fond et sur la forme que je préciserai les choses avec comme seul objectif d'apaiser « *l'inquiétude* » de l' élu.

Sur le fond d'abord

Le président de l'assemblée de la Polynésie française a sciemment donné à mon propos un sens politique qu'il n'a pas. Mon discours s'est inscrit dans les thématiques qui ont animé le débat des maires depuis trois ans, celles de la fiscalité locale et des compétences.

Ces deux sujets concernent les compétences de l'exécutif de la collectivité et le message fort, que j'appuie d'ailleurs de ma conviction, dans mon discours comme lors des interviews que j'ai pu faire, a été de rappeler l'importance de la cohésion et de l'unité polynésiennes, celle des archipels tous ensemble ; c'est cette cohésion qui crée la confiance et lève l'incertitude notamment du monde économique, lequel m'entretient régulièrement de ce risque.

Dans ce contexte, tout le monde a bien compris que lorsque j'ai exprimé le souci de ne pas affaiblir l'exécutif, ce n'est évidemment pas à l'exécutif politique auquel je fais allusion, car la couleur du parti au pouvoir n'est pas mon sujet, c'est bien sûr de l'exécutif institutionnel dont il s'agit, c'est-à-dire de la collectivité autonome elle-même qu'un morcellement des compétences et de la fiscalité pourrait affaiblir. Les maires en ont d'ailleurs parfaitement compris le sens lorsque, accompagnant leurs souhaits, j'ai dit en écho au vice-président du Pays, que l'on peut concilier la cohérence de la collectivité toute entière avec une plus grande subsidiarité dans les compétences de proximité.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Sur la forme ensuite

On pourrait dire beaucoup de l'effet de surprise qu'a constitué cette critique puisque, depuis l'ouverture du congrès, j'ai rencontré deux fois le président de l'assemblée de la Polynésie française sans qu'il m'ait directement manifesté une quelconque désapprobation.

J'ajoute qu'il ne me viendrait pas à l'idée de m'exprimer sur son rôle alors qu'il semble expert du mien, je vais donc enrichir sa connaissance de quelques remarques de bon sens :

- « *mon rôle* », ou plutôt ma fonction, est d'accompagner et de défendre les orientations que fixe le Président de la République selon les instructions que m'en donne le Gouvernement dans tous les sujets qui impliquent une compétence de l'État, ce qui est notamment le cas, s'agissant des intercommunalités, par les arrêtés que je suis amené à prendre pour les créer, en Polynésie française, dans leurs périmètres et leurs compétences ;

- « *mon rôle* » est de laisser à la libre administration des collectivités les décisions qu'elles souhaitent prendre, ce que je fais scrupuleusement, mais il me conduit aussi à leur fournir conseils et avis, surtout lorsque les finances de l'État sont concernées et elles le sont particulièrement dans les dotations de fonctionnement des communes lesquelles sont restées stables en Polynésie française dans un contexte national où, au contraire, la réduction de la dépense publique a nécessité, ailleurs, une réduction des dotations qui est effective depuis plusieurs années. Il est donc utile de leur dire le risque auquel elles peuvent s'exposer en augmentant leur masse salariale pour mettre en œuvre, par exemple, une fiscalité communale lourde et coûteuse en structures administratives.

- « *mon rôle* » est de répondre à l'invitation du syndicat pour la promotion des communes qui souhaite ma participation à son congrès annuel pour y dire des choses, au-delà de ce que les maires entendent tous les ans et que j'ai également dit s'agissant de l'estime et de la reconnaissance que leur porte et que leur doit le représentant de l'État pour tout ce qu'ils donnent sans compter à leurs populations surtout ici, en Polynésie française dans les archipels éloignés, où ils sont souvent les seuls recours immédiats.

Bref, « *mon rôle* » ne m'autorise pas à faire de la politique contrairement à celui du président de l'assemblée et c'est pourquoi je ne peux pas laisser prospérer l'insinuation contraire. Quel que soit le parti politique qui préside aux destinées de la Polynésie française, l'avis du représentant de l'État doit être donné quand il est simplement invité à le faire sur des sujets d'intérêt général.

Dire que mon discours aux maires n'est pas « *une attitude qui consiste à moraliser la vie politique* »... je cherche encore les raisons de cette déclaration alors que le président de l'assemblée de la Polynésie française avait sans doute un choix de références plus sérieuses pour illustrer ce que peut être une attitude qui porte atteinte à la moralisation de la vie politique.

Un partenariat confiant se caractérise par une parole franche dans le respect mutuel des compétences et des rôles respectifs de chacun ; pour ma part, je m'y emploie sans faillir.